



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020 A SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Saint-Christophe-en-Brionnais, salle « Bel Air », sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 31 – Votants : 32

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – M. Maxime LE CLEZIO – M. David CORDEIRO – Mme Sylvia DARSAT – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – M. Jean-Paul DUCARRE – Mme Karine VARGOZ – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle CORNELOUP – M. Jean-François SOULARD – M. Pierre BORDET – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – Mme Noah LAGOUTTE – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – Mme Patricia MOMMESSIN (déléguée suppléante Varenne L'Arconce)

Absents excusés : Mme Agnès DURIX (pouvoir donné à Georges MATHIEU) – M. Philippe FUET – M. Paul DE LAUNAY (pouvoir donné à Patricia MOMMESSIN, déléguée suppléante)

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON

David CORDEIRO remercie la Mairie de Saint-Christophe-en-Brionnais et les délégués présents à ce dernier conseil Communautaire de l'année 2020. Il procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

R. BESANCON est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 09 novembre : P. BORDET demande une correction dans le paragraphe sur la motion de soutien au personnel du SSIAD de Marcigny. Il convient de remplacer « informant les élus du refus de leur direction de leur accorder une prime exceptionnelle liée à leur mobilisation face au Covid-19 » par « informant les élus du fait que le complément du traitement indiciaire versé à tous les personnels hospitaliers suite à leur mobilisation face au Covid-19 ne le soit pas également aux agents des SSIAD ». Cette correction apportée, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Désignations des représentants de la CCSB aux commissions thématiques du PETR :

Le Président indique que chacune des 6 commissions thématiques du PETR comprend 15 représentants dont 2 pour CCSB. Les propositions élaborées par le Bureau communautaire le 25/11/2020, sont approuvées à l'unanimité.

- Commission « contractualisations / projet de territoire » : F. ANTARIEU / D. CORDEIRO
- Commission « SCOT / urbanisme / mobilités » : G. MATHIEU / D. ZANETTO
- Commission « Pays d'Art et d'Histoire / UNESCO » : P. AUVOLAT / N. LAGOUTTE
- Commission « économie/ GPECT » : G. MATHIEU / D. ZANETTO
- Commission « tourisme / culture / marketing territorial » : F. DE BELIZAL / R. BESANCON
- Commission « Contrat Local de Santé / contrat Local de Santé Mentale » : M. POPELIN / A. DURIX

Contrat groupe Centre de Gestion pour les risques statutaires :

Ce contrat d'assurances permet de couvrir les risques liés à l'absentéisme des agents pour raisons de santé. La CC adhère au contrat groupe, proposé par le Centre de Gestion 71. Le contrat actuel arrivant à échéance dans un an, le CDG71 doit lancer une nouvelle consultation.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'habilitation donnée au CDG71 pour lancer une nouvelle consultation pour l'assurance des risques statutaires.

Convention d'utilisation des photos du PETR :

Convention d'autorisation d'utilisation pour 15 ans de photos du PETR. Autorisation donnée aux EPCI pour une utilisation sur leurs supports de communication communautaires. Approbation à l'unanimité.

C. GAGET demande si les communes pourront aussi utiliser les photos. Le Président n'y est pas opposé, mais précise qu'il faudra éviter une sur-utilisation des photos.

NB : après vérification, l'article 4 de la convention ne permet pas de prêter ces photos à des tiers (y compris les institutions).

Renouvellement de la convention avec ABISE :

La convention actuelle arrivant à échéance, il convient d'approuver une nouvelle convention d'objectifs avec ABISE, pour la période 2020-2022.

La nouvelle convention, vue avec ABISE, est la poursuite de l'actuelle, avec les mêmes actions financées. L'engagement porte sur les 3 prochaines années et correspond à la fin du CEJ actuel. A compter de 2023, un nouveau cadre financier sera proposé par la CAF, via la Convention Territoriale Globale.

La participation communautaire annuelle est de 90 000 € maximum, à laquelle s'ajoute une participation aux frais de fonctionnement de 6 500 € / an.

M. POPELIN indique que la présidente et la directrice d'ABISE sont venues présenter les actions et le fonctionnement de l'association aux membres de la commission « actions sociales » lors de sa réunion d'installation.

La convention d'objectifs 2020-2022 est approuvée à l'unanimité.

Retrait de la délibération du 09/11/2020 et nouvelle composition de la CAO :

A l'unanimité, et suite à la demande du service de contrôle de légalité, le Conseil retire la délibération du 09/11/2020 portant nouvelle composition de la CAO suite à la démission de P. VERNAY. Le renouvellement complet de la CAO n'était pas justifié. Le membre démissionnaire devant être remplacé par le premier suppléant. La composition de la Cao est donc la suivante :

Fonction	Nom	Prénom
Titulaire	ANTARIEU	François
Titulaire	MATHIEU	Georges
Titulaire	PEPELIN	Maryse
Titulaire	DE BELIZAL	François
Titulaire	ZANETTO	Dominique
Suppléant	DE LAUNAY	Paul
Suppléant	PEGON	Gérard
Suppléant	SOULARD	Jean-François
Suppléant	VERNAY	Charles

Subvention 2020 aux associations / demande du Leg Bouthier De Rochefort :

La demande de subvention porte sur l'achat d'une remorque frigo d'un montant de 12 000 €. Le Président indique que le Bureau Communautaire du 25/11 a jugé cette subvention peu recevable car la remorque actuelle est revendue et les locations de la nouvelle continueront à générer des recettes au Leg. P. AUVOLAT précise également que la 1^{ère} remorque a déjà été subventionnée lors de son achat et que les fonds propres du Leg peuvent lui permettre d'absorber le coût de cet achat, sans le mettre en difficultés financières.

Le président ajoute que, cette année, la Communauté de communes a engagé des dépenses importantes pour les entreprises et le monde agricole. Même si une réponse négative est faite cette année, cela ne veut pas dire que la collectivité ne l'aidera plus, bien au contraire. Le refus n'est pas une sanction, c'est simplement que le besoin n'est peut-être pas impérieux.

F. ANTARIEU estime qu'il est légitime aussi que la Communauté de communes conserve des marges d'appréciation sur les subventions.

Après ces échanges, le Conseil, à l'unanimité, émet une réponse négative à la demande de subvention 2020 formulée par le Leg Bouthier de Rochefort.

Point d'exécution du budget annexe « SPIC Energie renouvelable » :

Le Président informe le conseil que 2020 a été une très bonne année de production : + 15 000 € de revente par rapport à 2019. En conséquence, la subvention d'équilibre prévue au budget primitif est surdimensionnée. Si elle est réalisée entièrement, le budget sera excédentaire et assujéti à l'impôt.

Parallèlement à cela, un amendement gouvernemental au projet de loi de finances 2021, peut, s'il est adopté, aboutir à une forte baisse du coût de rachat de l'électricité produite en dépit des dispositions contractuelles conclues en 2010 pour 20 ans. Le Préfet de Saône-et-Loire et les parlementaires du département ont été saisis sur les conséquences de cet amendement sur les finances de la Communauté de communes.

Afin d'anticiper les conséquences de cet amendement, il est possible de réaliser une provision dans le budget 2020. Sa réalisation a été vue avec les services de la Trésorerie et de l'Etat.

Le Président propose donc la réalisation d'une subvention d'équilibre de 17 000 € pour l'exercice 2020 et la constitution d'une provision de 20 000 €.

Ces propositions sont approuvées par le Conseil communautaire à l'unanimité.

Affectation résultats budget du marché 2019 :

L'approbation du budget supplémentaire du budget annexe « marché aux bestiaux », le 14/09/2020, a modifié l'affectation du résultat 2019 de ce budget.

Une délibération étant nécessaire, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2019 de ce budget annexe, telle que résultant de l'approbation du budget supplémentaire.

Nouveaux tarifs au marché au cadran :

L'assemblée générale de la SAEM, gestionnaire du marché, a validé la création de 2 nouveaux tarifs pour le marché au cadran, avec une entrée en vigueur au 01/01/2021 :

- une commission fixe de 17 € pour tout animal vendu de moins de 750 €
- un tarif d'accès unique de 7 € pour tous les animaux présentés au cadran, et remboursé si l'animal est vendu.

Les commissions perçues actuellement pour les autres animaux vendus au cadran ou au marché de gré à gré ne changent pas.

En application des dispositions de la convention d'affermage, le Conseil, à l'unanimité, valide ces tarifs. Ils entreront en vigueur le 01 janvier 2021.

Ouverture crédits d'investissement :

Les propositions d'ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget sont approuvées à l'unanimité. Sont concernés : budget principal, budget annexe « OM/environnement », budget annexe « marché aux bestiaux ».

Attribution d'aides aux entreprises - fonds des territoires :

6 demandes sont déjà parvenues à la Communauté de communes. Elles ont été transmises aux chambres consulaires pour montage et instruction des dossiers.

2 dossiers sont d'ores et déjà bouclés : le premier concerne une aide aux emprunts pour une entreprise d'IGUERANDE et le second une aide à l'investissement matériel pour une entreprise de SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS. Une aide de 2 000 € peut leur être attribuée.

Le Conseil approuve à l'unanimité, l'attribution d'une aide de 2 000 € aux 2 entreprises concernées.

Avenant n°1 à la convention de délégation et d'octroi du fonds des territoires :

Le Président présente les différents dispositifs du pacte de soutien à l'économie de proximité : subventions d'investissements, aides aux charges courantes, actions collectives (opérations « Marché de Noël des producteurs » et « J'invite ma famille au restaurant »), avances remboursables.

Jusqu'à présent, l'engagement de la CCSB en matière d'aides aux entreprises victimes de la situation sanitaire s'élève à 22 910 €. Cela a permis de lever 41 500 € supplémentaires auprès de la région et 10 500 € auprès de la Banque des territoires. Au final, l'enveloppe de soutien se monte à 74 730 €, ce qui est loin d'être négligeable pour le territoire communautaire.

Le 16/11/2020, le Conseil régional a acté une nouvelle aide aux entreprises. Elle concerne un soutien au paiement des charges courantes et vise à compenser perte de CA non compensée par aides d'urgence. Avec les contributions communautaires et régionales, ce sont 15 000 € supplémentaires mobilisés pour soutenir les entreprises. Le Président détaille les critères d'attribution de cette aide aux charges courantes : la compensation sera forfaitaire, d'un montant unique de 1 000 €, pour une perte de CA supérieure à 1 000 €.

A ce jour, aucune défaillance d'entreprises n'a été constaté, mais il faut être vigilant et tout mettre en œuvre pour que les entreprises puissent retrouver une activité convenable au plus vite.

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la mobilisation d'une participation de 5 182 € en section de fonctionnement pour l'aide aux charges courantes (ce qui déclenche une aide régionale de 10 364 € - sommes à inscrire au BP 2021). Il approuve également le nouveau règlement local du fonds des territoires, intégrant cette nouvelle aide.

Conseiller numérique :

Ce dispositif national a été imaginé suite au premier confinement. En effet, beaucoup de Français ont éprouvé de nombreuses difficultés pour s'appropriier les outils numériques et effectuer des démarches en ligne. 4 000 conseillers numériques vont être recrutés au niveau national pour aider les gens, organiser des ateliers numériques, aider les communes les entreprises aussi si elles le souhaitent.

Lors du projet de marché de Noël des producteurs, plusieurs n'avaient pas de page Facebook ou de site internet, donc un enjeu local peut être de les accompagner également sur ces sujets. Le conseiller doit aussi suivre un parcours de formation mené par l'Etat, pendant les 2 ans – son salaire est financé par l'Etat pendant 2 ans. Cet emploi ne nécessite pas de qualification particulière mais une vraie sensibilité au numérique. La candidature de la communauté de communes a été déposée à Pôle Emploi.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'accueil d'un conseiller numérique au sein de la collectivité.

Tri à la source des biodéchets :

Le vice-président indique que le déploiement du compostage de proximité doit permettre de déployer 390 composteurs chez les particuliers sur le territoire d'ici 2025. Il convient aussi de voir quelles solutions mettre en œuvre au niveau des professionnels (collecte spéciale EHPAD, sensibiliser de nouveau les cantines et les écoles qui ont déjà des composteurs, refaire une sensibilisation et une mobilisation des employés communaux). La réalisation de l'usine de traitement d'AUTUN ne peut s'envisager sans cet engagement de tri des biodéchets.

Le développement du plan de tri à la source des biodéchets est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- ***Création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) :*** le Président fait part de sa rencontre avec les services de l'Etat au sujet de cette nouvelle structure permettant d'apporter de l'ingénierie aux collectivités territoriales, dans leurs projets de développement. Cette agence pourrait être utilisée pour imaginer un projet de développement global du marché. S'il fonctionne plutôt bien le mercredi, il a en revanche un effet d'entraînement économique très limité le reste du temps. L'enjeu est de trouver d'autres sources d'activités pour le marché, des développements connexes permettant de générer du développement économique pour tout le territoire, de façon plus régulière. Cette réflexion qui impliquera aussi toutes les commissions thématiques communautaires. L'ANCT apportera un regard extérieur, un appui à la définition du projet, dont le pilotage et la décision resteront au niveau de la CCSB.

Tour des commissions :

Commission agriculture – P. AUVOLAT :

- Recensement des petits ruisseaux non couverts par SYMISOA et SMAAA : peu de réponse au premier envoi – P. AUVOLAT demande que les communes concernées fassent le nécessaire rapidement. Ce recensement permettra d'avancer dans la formalisation de la demande de mission d'état des lieux. Il convient de noter que les ruisseaux connexes au Bézot ou au Sornin sont censés être déjà gérés par la SYMISOA.
- Accompagnement des agriculteurs pour des branchements sur des conduites d'eau. Un branchement revient à 2 500 € HT par branchement. P. AUVOLAT propose d'utiliser la subvention du Leg non versée en 2020 pour aider financièrement les agriculteurs intéressés par de tels branchements, en subventionnant une partie de la dépense. D. CORDEIRO demande si ça répond

aux enjeux de préservation de la ressource en eau et si cela serait complémentaire à ce que propose le Département ? Oui car le CD71 ne finance pas l'installation de compteurs et intervient davantage sur la récupération de l'eau. Le sujet est à étudier par la commission agricole d'ici le printemps selon les demandes qui pourraient être remontées. H. VIZIER estime l'idée bonne, surtout si elle peut permettre de limiter la baisse des niveaux des rivières constatés en fin d'été.

- Marché de Noël des producteurs : 21 participants. 7000 catalogues imprimés et distribués (le Président remercie les élus qui ont assuré cette distribution dans les communes). Presque 400 commandes enregistrées (dont 180 issues de la CCSB et 30 commandes extérieures aux 2 CC). Le chiffre d'affaire est estimé à 45 000 € (rupture de produits chez certains producteurs, qui n'ont pas toujours pu satisfaire les clients). Les distributions ont lieu samedi 19/12 et face au nombre important de commandes, les amplitudes d'ouverture ont été élargies d'1h pour les distributions de Marcigny et d'Iguerande. Comment capitaliser sur cette opération à l'avenir ? Comment rebondir sur ce succès ? Catalogue permanent ? Beaucoup de demandes pour son renouvellement à Pâques, voire tout au long de l'année ? En tout cas, elle ouvre des d'opportunité pour la suite. D. CORDEIRO met en perspective le cout dépensé par chaque CC (630 €) pour plus de 45 000 € de recettes.

Commission Tourisme – F. de BELIZAL :

- Nouvelle réunion de la commission prévue en janvier.
- Besoin d'éclaircir la question du patrimoine rural repéré dans le PLUI (étoile violette) – manque d'explications sur les raisons du repérage, les propriétaires n'ont pas toujours été consultés lors de ce classement. Ce travail est à faire en commun avec la commission urbanisme ; il est important sachant que 10 à 15 lieux ont été repérés dans chaque commune.
- Le CLEA est maintenu à ce stade pour le printemps 2021.
- Opération « restaurateurs » : les bons cadeaux à l'impression (bons nominatifs et sécurisés). Pour la distribution dans les écoles, appel est lancé aux délégués commission tourisme et/ou les Maires. Une réunion avec les restaurateurs aura lieu début janvier.

Commission Action sociale – M. POPELIN :

- La première réunion a eu lieu le 16/11. Tour de table des nouveaux élus. La présidente et la directrice d'ABISE étaient présents pour présenter les actions de l'association. La convention de financement est renouvelée pour 3 ans. La suite est à voir dès maintenant car dans les années à venir, le CEJ sera intégré dans la Convention Territoriale Globale (CTG). Fin de l'agrément du centre social = fin d'année 2021. Bilan à faire et voir si d'autres demandes ne peuvent pas être satisfaites.
- Lancement d'un recensement des associations : quelques réponses manquent encore. Voir ensuite comment utiliser ce recensement, qui pourra aussi être utile à ABISE.
- Création d'une boîte à livres dans chaque commune, avec liberté de réalisation laissée aux communes. Projet en lien avec commission tourisme.
- Repérage des personnes vulnérables ? état des pratiques dans les communes pour les identifier, notamment vis-à-vis du Covid. Quelles suites à donner ? Quelles actions pour tisser du lien avec ces personnes.
- Projet Insertion : le projet n'a pas été retenu (30 présélectionnés pour 180 déposés, pour 10 retenus au final). Mais l'idée est à étudier avec le PETR (via GPECT) et les services Etat. Une rencontre est programmée début janvier avec PETR pour dégrossir le dossier et le présenter à la DIRECTE.
- Compétence mobilité : décision à prendre d'ici le 31/03/2021. La prise de la compétence ne veut pas dire financement et exercice. D. CORDEIRO indique qu'une réflexion est à envisager au niveau du PETR sur ce sujet.

Commission Environnement – G. MATHIEU :

- Le SMEVOM finalise l'achat du terrain prévu à AUTUN pour le futur centre de traitement. Des travaux sont prévus au centre de tri à Digoin pour mise en œuvre extension des consignes de tri (en prévision de 2023).
- A compter de 2022, baisse des soutiens CITEO et hausse des coûts de traitement => plus de versements de la part du SMEVOM. Cela représente une baisse des recettes de 16 000 € sur budget 2022. De même, la SMEVOM refacturera les erreurs de tri.
- Le SMEVOM maintient des conditions d'adhésion en 2021 à 1,10 € et 6,1% des coûts.
- Réflexion sur prise de compétence collecte par le SMEVOM. Cela n'empêche pas de lancer le renouvellement des marchés prévus.
- Bilan du broyage des déchets verts : 322 tonnes broyées sur les 2 campagnes de l'année.

Commission Communication / liens aux communes – F. ANTARIEU :

- Pas de cérémonie des vœux en janvier 2021, en raison de la situation sanitaire
- Magazine « Regards Brionnais » prévu pour mi-janvier 2021. Si les bulletins communaux sont prêts avant, les communes peuvent les distribuer sans attendre le magazine communautaire. Beaucoup de réalisations en 6 mois d'exercice de la nouvelle mandature. Le contenu du bulletin sera assez dense. Voir pour faire 2 numéros dans un délai rapproché (printemps) ? Liens à faire aussi avec certaines actualités du PETR qui peuvent intéresser les habitants.
- Réflexion autour des assistances et mutualisations entre les communes selon les compétences et matériels de chacune.
- Application « TADUREZO » : il faut inciter les habitants à télécharger l'application pour avoir un état précis de la couverture, car beaucoup de zones semblent peu couvertes. De même, une valisette avec 6 téléphones va être fournie à la CC – voir comment elle peut circuler sur le territoire.
- Le Conseil départemental organise une réunion Très Haut Débit le 26/01/2021 à 14h30 en visioconférence.

Commission Urbanisme – D. CORDEIRO :

- Réunion de la commission le 08/12 pour étudier de nouvelles demandes d'urbanisme et offrir une aide à la décision aux Maires. Il est important de se forger une culture commune avec un PLUI qui laisse la place à l'appréciation. Ce travail permet aussi de voir si des choses peuvent / doivent évoluer dans le PLUI et de voir ce qui peut être important d'intégrer dans le futur plan de gestion du bien UNESCO (ce qu'il faut protéger absolument, points de vigilance à avoir). Une prochaine réunion pourrait associer le service instructeur du PETR.
- Etude pré-opérationnelle OPAH : le diagnostic est bien avancé. Près de 50% des ménages sont potentiellement éligibles aux futures aides. Réunion du SIAH le 15/12 pour présentation du diagnostic et axes à retenir dans la future OPAH.

Tour des communes :

- Saint Christophe en Brionnais : poursuite travail avec AGES ET VIE. Le terrain prévu est finalement trop pentu. Il convient d'en trouver un nouveau.
- Briant : recrutement d'un employé communal prévu en avril
- Fleury la Montagne : la poutre de la salle du vieux cuvage est réparée. Poursuite des travaux de voirie dans le bourg.

- Iguerande : 1^{ère} élection du Conseil Municipal des enfants. 14 candidats pour 10 places, avec respect de la parité. Beaucoup de sérieux et d'implication des enfants. C'est encourageant pour l'avenir.
- Ligny en Brionnais : dernière phase de l'adressage, avec la pose panneau. Fin d'un projet assez lourd. Construction d'un projet pour AAP du CD71 autour du réaménagement du bourg pour favoriser la gestion du stationnement des véhicules, sécuriser le parcours des enfants entre salle des fêtes et la cantine et intégrer un aménagement paysager avec récupération des eaux pluviales.
- Mailly : toujours pas de nouvelle de FREE pour le pylône antenne mobile. M. POPELIN souligne d'être vigilant sur l'implantation des panneaux d'adressage le long de la départementale (Mailly a eu un emplacement à refaire)
- Semur : banquet des anciens a été annulé – distribution colis et paniers à la place. Cela a permis de compléter la liste des personnes vulnérables. La commune va répondre à un appel à projets France Russie en 2021 pour favoriser les relations entre les 2 pays. Comme Semur est jumelé avec un jumelage russe, la commune a été sollicitée. 2 dossiers déposés à l'Appel à Projets 2021 du CD71 : étude sur la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage estival et 2^{ème} phase assainissement.
- Saint Bonnet de Cray : dépôt d'un dossier déposé pour l'Appel A Projets du CD71 : adressage ou voirie. Des plantations d'arbres fruitiers sont aussi programmées vers l'aire de jeux, l'agorespace, autour de l'église et des nouveaux logements et à l'intérieur du cimetière.
- Sarry : conseil ce vendredi 18/12. Lancement de l'adressage en 2021. Le repas des anciens a été annulé et remplacé par des paniers pris dans le marché des producteurs locaux. Une association communale a aussi organisé une commande de 50 repas à l'Auberge de Briant et leur distribution.
- Saint Didier en Brionnais : fin des travaux de voirie. Une étude est en cours avec le SYDESL pour l'éclairage urbain et celui des bâtiments communaux. Une autre étude est menée avec Charolais Brionnais en Transition pour une future plantation d'arbres aux bords de l'Arconce à la place des peupliers, qui ont pour la plupart été mangés par les castors (planter des essences que les castors n'attaquent pas).
- Sainte Foy : 1 dossier déposé pour l'Appel A Projets du CD71 : adressage
- Oyé : réfection de toits de bâtiments communaux. Repas des anciens annulé remplacé par un colis de produits locaux.
- Varenne : l'adressage est en cours, en concertation avec habitants. Choix des plaques à venir. Une plantation d'arbres prévue pour la fin de l'année. Le dépôt de ferraille sera fermé et limité aux seuls déchets verts. Les élus assureront une permanence chaque samedi matin pour contrôler les dépôts. Les déchets verts déposés seront broyés et distribution du broyat aux agriculteurs et aux habitants. Distribution d'un colis de Noël aux habitats de plus de 70 ans.
- Saint Julien de Jonzy : adressage en cours. Souci de reconstruction d'une habitation suite à incendie – voir compatibilité avec PLUI. La boulangerie et l'hôtel-restaurant sont toujours à louer.

La séance levée à 22h20.

Prochaine réunion le 08/02/2021